



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARNE**

Direction départementale
des Finances publiques de la Marne

**Le directeur départemental des Finances
publiques**

12 rue Sainte-Marguerite
51022 Châlons-en-Champagne CEDEX

Téléphone : 03 26 69 53 15

Maires de la Communauté de communes Côtes de
Champagne et Val de Saulx

Affaire suivie par : Pauline ROUVRE
pauline.rouvre@dgifp.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 26 69 53 43

Châlons-en-Champagne, le 24/04/2023

Madame, Monsieur le Maire,

La campagne déclarative de l'impôt sur le revenu s'est ouverte le 13 avril 2023. Les contribuables marnais devront avoir déclaré leurs revenus de l'année 2022 d'ici le 22 mai 2023, s'ils déposent une déclaration papier, ou d'ici le 1^{er} juin 2023, s'ils déclarent en ligne.

Comme chaque année, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) met en œuvre un dispositif d'accueil permettant d'accompagner ses usagers tout en s'adaptant à l'évolution de leurs attentes.

Tout d'abord, la DGFIP veille à développer des modes de contact distants performants, permettant aux usagers d'obtenir tous les renseignements souhaités.

Le site impots.gouv.fr est ainsi, pour nos usagers, un vecteur d'information essentiel qui leur permet de trouver une réponse aux questions les plus courantes, de réaliser des simulations fiscales et de gérer leur prélèvement à la source.

Il est également un canal de communication avec nos services. Les usagers peuvent en effet, depuis leur espace particulier, poser une question à tout moment via leur messagerie sécurisée, ou prendre un rendez-vous physique ou téléphonique avec l'un de nos services.

La DGFIP met de plus en œuvre un dispositif d'assistance téléphonique largement accessible : les usagers ont ainsi la possibilité d'échanger avec un agent des Finances publiques du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 en composant le 0 809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).

Par ailleurs, les usagers peu à l'aise avec les modes de contact distants peuvent bénéficier d'un premier niveau d'accompagnement auprès des espaces France Services du département. Les animateurs de l'ensemble de ces structures ont en effet été conviés à une formation relative aux notions fondamentales en matière d'impôt sur le revenu, aux nouveautés de cette campagne déclarative et aux démarches en ligne.

L'accueil aux guichets des Finances publiques reste par ailleurs pleinement assuré pour les démarches nécessitant une prise en charge approfondie. Afin de répondre à une attente de nos usagers, de larges plages d'accueil sur rendez-vous sont proposées.

Ainsi, l'antenne de Vitry-le-François du Service des Impôts des particuliers de Châlons-en-Champagne, dont relèvent les usagers particuliers de votre ressort, est ouverte au public en accueil libre ou sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h. Elle reçoit également des usagers, sur rendez-vous exclusivement, le mardi après-midi de 13h à 16h et le mercredi matin de 9h à 12h.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous depuis leur espace particulier sur impots.gouv.fr. Un rendez-vous peut également leur être proposé, afin de permettre un meilleur traitement de leur dossier, à l'occasion d'un contact avec un agent des Finances publiques.

De plus, dans le respect des engagements pris envers les élus locaux dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des Finances publiques, la DDFiP de la Marne assure également des permanences, au plus près de ses usagers, dans des mairies, France services, ou structures intercommunales.

Dans ce cadre, je vous rappelle que les usagers des communes de la Communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx peuvent bénéficier chaque semaine de l'appui d'un agent des Finances publiques au sein de **France Services Bassuet**, le **lundi matin de 9h à 12h**, au sein de **France Services Pargny-sur-Saulx**, le **lundi après-midi de 13h30 à 16h**, et de **France Services Sermaize-les-Bains**, le **jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

La Directrice départementale des Finances
publiques par intérim



Anne PATRU